



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

SGA

Secrétariat général pour l'administration

Lyon, le **03 DEC. 2019**

5232/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/DRH/BCRF/SA

DIRECTION

DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service des ressources humaines civiles
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation
Section A

Affaire suivie par :

Nathalie DEQUENNE

Tél. : 04 37 27 22 47 ou 864 691 22 47

nathalie.dequenne@intradef.gouv.fr

NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 2^{ème} classe au sein du ministère des armées, au titre de l'année 2020

à l'attention des destinataires *in fine*

RÉFÉRENCES :

- a) Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- b) décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- c) décret n° 2011-964 du 16 août 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense ;
- d) arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnées à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;
- e) arrêté du 07 août 2012 fixant le programme, la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours de recrutement dans le grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 2^{ème} classe du corps des techniciens supérieurs d'études et de fabrication du ministère de la défense ;
- f) arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat ;
- g) arrêté du 21 novembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 2^{ème} classe du ministère de la défense ;
- h) instruction n° 312726/DEF/SGA/DRH-MD du 28 décembre 2007 portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

ANNEXE :

Liste des centres ministériels de gestion organisateurs (CMG).

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation de concours pour le recrutement de techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 2^{ème} classe (TSEF 2C) au sein du ministère des armées, au titre de l'année 2020.

Ces concours sont organisés en application des dispositions du décret du 11 novembre 2009 modifié et de l'arrêté du 7 août 2012, cités en références.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les spécialités ouvertes aux concours sont les suivantes :

- achats
- aéronautique - études techniques
- analyses physico-chimiques
- électrotechnique
- génie civil - études techniques
- informatique
- mécanique - études
- mesures physiques
- organisation et gestion de la production
- qualité
- santé sécurité environnement travail
- télécommunications

Un arrêté du ministère des armées, publié ultérieurement, fixe la répartition, par spécialité, du nombre de postes offerts pour les concours externe et interne.

Les inscriptions sont ouvertes du **mardi 3 décembre 2019 au mardi 21 janvier 2020 à minuit**, heure de Paris.

La date limite de retrait des dossiers d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est fixée au **mardi 7 janvier 2020**, le cachet de la poste faisant foi.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **mardi 21 janvier 2020 inclus**, terme de rigueur.

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne se déroule dans les centres d'examen créés par les CMG de Saint-Germain-en-Laye, Metz, Rennes, Bordeaux, Toulon et Lyon, le **mardi 11 février 2020**.

L'épreuve d'admissibilité du concours externe qui consiste en l'examen par le jury des dossiers des candidates et candidats autorisés à prendre part au concours débute à Lyon, à partir du **lundi 17 février 2020**.

Les épreuves orales d'admission des concours externe et interne se déroulent à **Lyon**, à compter du **lundi 11 mai 2020**.

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n° 312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

A. Accès au concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2020.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Les conditions de participation sont vérifiées après l'établissement de la liste d'admissibilité. En conséquence, les candidates et candidats admissibles qui ne remplissent pas les conditions requises ne seront pas admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

B. Accès au concours externe

Le concours externe, sur titres, est ouvert aux candidates et candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Les titres et diplômes nécessaires pour se présenter au concours externe peuvent être produits au plus tard la veille de la réunion du jury d'admission.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'ouverture des inscriptions est fixée au **mardi 3 décembre 2019**.

Il est conseillé aux candidates et candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par messagerie électronique ou par télécopie est refusée.

A. Inscription en ligne

Le formulaire d'inscription doit être complété sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

La date de **fin de saisie des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives par internet** est fixée au **mardi 21 janvier 2020**, à minuit, heure de Paris, date de clôture des inscriptions. Jusqu'à cette date, les candidates et candidats déjà inscrits par internet peuvent modifier les données de leur dossier grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de leur inscription par télé-procédure. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation. **Les dossiers incomplets sont rejetés.**

B. Demande de dossier par voie postale

Les candidates et candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier d'inscription par voie postale, jusqu'au mardi 7 janvier 2020, le cachet de la poste faisant foi, auprès du :

Centre ministériel de gestion de Lyon

Division ressources humaines

Bureau concours, recrutement et formation

Section A - C-TSEF2C 2020

Quartier général Frère

BP 41

69998 Lyon cedex 07

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

C. Transmission du dossier d'inscription

a) Concours externe

- ✓ Candidatures par internet

Les inscriptions ne doivent pas se faire à partir d'un poste disposant d'un accès ISPT mais à partir de stations en libre-service ou de supports informatiques personnels, qui doivent disposer de la V8 d'«Adobe Reader».

A la fin de l'inscription sur internet, un document au format « pdf » est proposé aux candidates et candidats qui doivent l'enregistrer sur leur ordinateur puis l'adresser avec les autres pièces requises, en version numérique, au CMG de Lyon, à l'adresse mail suivante :

cmg-lyon-bcrf.chef-bureau.fct@intra.def.gouv.fr

✓ Candidatures par voie postale

Après avoir complété le formulaire d'inscription, les candidates et candidats l'envoient, accompagné des pièces requises, en quatre exemplaires, par voie postale, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée.

✓ Composition du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription du concours externe comporte les pièces obligatoires suivantes :

1. le formulaire d'inscription ;
2. une copie du titre ou diplôme requis, ou une attestation sur l'honneur si production du diplôme ou titre au plus tard la veille de la réunion du jury d'admission, ou, en l'absence du titre ou diplôme requis, une demande spéciale d'équivalence accompagnée de toutes les pièces requises (se reporter à la partie 2.B. Accès au concours externe) ;
3. une lettre de motivation limitée à deux pages dactylographiées ;
4. un *curriculum vitae* limité à une page dactylographiée mentionnant les formations et les stages suivis et indiquant les langues lues et parlées ;
5. une note limitée à trois pages dactylographiées exposant les caractéristiques principales des formations et activités extrascolaires ou associatives, le cas échéant professionnelles, en rapport avec la spécialité concernée et les enseignements principaux qu'il en a retirés sur les plans technique et professionnel.

En outre, le dossier est complété :

6. d'un formulaire individuel de contrôle élémentaire délivré par l'administration, à remplir, à dater, à signer (se reporter au E. FICE) ;
7. pour les candidates et candidats de moins de 25 ans, une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ;
8. pour les personnes en situation de handicap dont l'état de santé nécessite un aménagement d'épreuve, un certificat médical d'un médecin agréé. Le certificat médical doit préciser la nature exacte de l'aménagement ;
9. pour les personnes en cours d'acquisition de la nationalité française, une copie du certificat de dépôt de la demande de naturalisation.

Les candidates et candidats ne doivent pas mentionner les renseignements relatifs à leur état-civil (noms et prénoms), dans les pièces obligatoires susmentionnées aux numéros 3, 4 et 5.

b) Concours interne

✓ Candidatures par internet

Les inscriptions ne doivent pas se faire à partir d'un poste disposant d'un accès ISPT mais à partir de stations en libre-service ou de supports informatiques personnels, qui doivent disposer de la V8 d'« Adobe Reader ».

A la fin de l'inscription sur internet, un document au format « pdf » est proposé aux candidates et candidats qui doivent l'enregistrer sur leur ordinateur puis l'adresser avec les autres pièces requises, en version

numérique, au CMG de leur département d'affectation géographique, à l'adresse mail mentionnée dans le tableau ci-après.

✓ Candidatures par voie postale

Après avoir complété le formulaire d'inscription, les candidates et candidats l'envoient, accompagné des pièces requises, par voie postale, au bureau recrutement du CMG de leur département d'affectation géographique dont les coordonnées sont mentionnées dans le tableau ci-après.

✓ Composition du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription du concours interne comporte les pièces suivantes :

1. le formulaire d'inscription ;
2. le formulaire individuel de contrôle élémentaire délivré par l'administration, à remplir, à dater, à signer (se reporter au paragraphe E. FICE) ;
3. pour les personnes en situation de handicap dont l'état de santé nécessite un aménagement d'épreuve, un certificat médical d'un médecin agréé. Le certificat médical doit préciser la nature exacte de l'aménagement.

Pour les concours externe et interne, la date limite d'envoi des dossiers complets (par mail ou voie postale) est fixée au **mardi 21 janvier 2020, date de clôture des inscriptions**, avant minuit, heure de Paris, la date d'envoi du mail ou le cachet de la poste faisant foi.

L'objet du mail d'envoi et l'intitulé du fichier porteront le code concours suivi de la spécialité d'inscription, du nom d'usage et prénom, soit pour le concours interne « 2020-TSEF2C-1_SPECIALITE_NOM_PRENOM » et, pour le concours externe « 2020-TSEF2C-2_SPECIALITE_NOM_PRENOM ».

Tout dossier transmis par mail après le **21 janvier 2020** ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé. Toute pièce complémentaire transmise après cette même date n'est pas prise en compte. **Tout dossier incomplet est rejeté.**

D. Transmission du dossier de RAEP

En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidates et candidats admissibles du concours interne transmettent (en version numérique) au CMG de Lyon, dont l'adresse mail figure dans le tableau en annexe 1, leur dossier de RAEP, dès publication de la liste d'admissibilité, et au plus tard le **vendredi 17 avril 2020**, avant minuit, heure de Paris.

E. Formulaire individuel de contrôle élémentaire (FICE)

Les candidates et candidats sont informés qu'ils feront l'objet d'un contrôle au recrutement.

En conséquence, les candidates et candidats devront télécharger et compléter sur leur ordinateur le formulaire individuel de contrôle élémentaire au recrutement.

Ce formulaire et le guide de remplissage sont proposés en téléchargement dans la rubrique « FICE » située dans « Votre espace » sur internet à l'adresse suivante :

<https://concours-civils.defense.gouv.fr>

Pour télécharger ce formulaire, les candidates et candidats doivent mettre à jour leur lecteur « Adobe Reader ». La version minimum requise pour le formulaire est la V8.

Après avoir complété ce formulaire les candidates et les candidats :

① **l'enregistrent** sur le disque dur de leur ordinateur **en nommant le fichier par l'intitulé du code concours suivi de la spécialité d'inscription, du nom d'usage et prénom** soit « 2020-TSEF2C-1_SPECIALITE_NOM_PRENOM » pour le concours interne et, « 2020-TSEF2C-2_SPECIALITE_NOM_PRENOM » pour le concours externe.

- ② l'impriment, le signent, le scannent et l'enregistrent sur le disque dur de leur ordinateur,
- ③ joignent ces deux documents (le 1^{er} sans signature et non scanné + le 2nd avec signature et scanné) au courriel d'envoi de leur dossier d'inscription.

F. Visioconférence

Toute candidate ou tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

La demande écrite doit être adressée par voie postale, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **vendredi 17 avril 2020**.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

G. Demande d'information

Toute information sur ces concours peut être obtenue auprès du CMG de Lyon par téléphone au 04.37.27.22.47.

4. FRAIS DE DÉPLACEMENT DES CANDIDATS INTERNES

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n°312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

Il est demandé aux destinataires de la présente note d'information d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe
Stéphane VANOLI
directeur du centre ministériel de gestion de Lyon

ANNEXE

**Liste des CMG organisateurs chargés de l'instruction des formulaires d'inscription
et de la création des centres d'examen**

Département d'affectation de la candidate et du candidat	CMG organisateurs de l'épreuve écrite du concours interne	
<p>60 - 75 - 77 - 78 - 91 92 - 93 - 94 - 95 OUTRE-MER et ÉTRANGER</p>	<p align="center">CMG DE SAINT- GERMAIN- EN-LAYE</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau du recrutement - formation Section recrutement 8, avenue du président Kennedy BP 40202 78102 ST-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX Mail : drhmd-cmg-sgl.brf-apa.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>02 - 08 - 10 - 21 - 25 39 - 51 - 52 - 54 - 55 57 - 58 - 59 - 62 - 67 68 - 70 - 71 - 80 - 88 89 - 90</p>	<p align="center">CMG DE METZ</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement Quartier de Lattre de Tassigny CS 30001 57044 METZ CEDEX 01 Mail : cmg-metz.control-recept.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>14 - 18 - 22 - 27 - 28 29 - 35 - 36 - 37 - 41 44 - 45 - 49 - 50 - 53 56 - 61 - 72 - 76 - 85</p>	<p align="center">CMG DE RENNES</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement - concours Quartier Foch - Rue St Convoïon BP 01 35998 RENNES CEDEX 9 Mail : cmg-rennes-brf-concours.courrier.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>09 - 12 - 16 - 17 - 19 23 - 24 - 31 - 32 - 33 40 - 46 - 47 - 64 - 65 79 - 81 - 82 - 86 - 87</p>	<p align="center">CMG DE BORDEAUX</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau du recrutement - formation Section recrutement - concours Caserne Nansouty 223 rue de Bègles CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX Mail : cmg-bordeaux-concours.gestionnaire.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>04 - 05 - 06 - 11 - 13 30 - 34 - 48 - 66 - 83 84 - 2A - 2B</p>	<p align="center">CMG DE TOULON</p>	<p align="center">BCRM Toulon Division ressources humaines Bureau recrutement - formation Section recrutement BP 33 83800 TOULON CEDEX 9 Mail : cmg-toulon.recrutement.fct@intradef.gouv.fr</p>
<p>01 - 03 - 07 - 15 26 - 38 - 42 - 43 63 - 69 - 73 - 74</p>	<p align="center">CMG DE LYON</p>	<p align="center">Division ressources humaines Bureau concours recrutement et formation Quartier général Frère BP 41 69998 LYON CEDEX 07 Mail : cmg-lyon-bcrf.chef-bureau.fct@intradef.gouv.fr</p>

DESTINATAIRES

Destinataires pour attribution :

Sous-direction des bureaux des cabinets
Bureau des officiers généraux
Délégation aux affaires stratégiques
Direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication
Délégation à l'information et à la communication de la défense
Direction générale de la sécurité extérieure
Direction de la protection et de la sécurité de la défense
Direction générale de l'armement
Secrétariat général pour l'administration Institution nationale des invalides
 Office national des anciens combattants
 Direction des affaires financières
 Direction des ressources humaines du ministère de la défense
 Direction des affaires juridiques
 Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives
 Direction du service national
 Direction centrale du service d'infrastructure de la défense
 Service parisien de soutien de l'administration centrale
État-major des armées
 Centre de pilotage et de conduite du soutien
 Direction du renseignement militaire
 Direction centrale du service de santé des armées
 Direction centrale du service des essences des armées
 Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
 Direction centrale du service du commissariat des armées
État-major de l'armée de Terre
 Direction des ressources humaines de l'armée de terre
 Service de la maintenance industrielle terrestre
 Service de la trésorerie aux armées
État-major de la Marine
 Direction du personnel militaire de la Marine
 Direction centrale du service de soutien de la flotte
État-major de l'armée de l'Air
 Conseil supérieur de l'armée de l'air
 Direction des ressources humaines de l'armée de l'air
 Direction centrale du service industriel de l'aéronautique
Contrôle général des armées
Inspecteurs généraux
Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel
Délégation pour le regroupement des états-majors et services centraux de la défense
Commission des recours des militaires
Conseil supérieur de la fonction militaire
Conseil général de l'armement
Conseil scientifique de la défense
Responsable ministériel pour les normes
Commission armées-jeunesse
Gouverneur des Invalides

NAVAL GROUP (*point de contact unique*)

NEXTER (*point de contact unique*)

CEA (*point de contact unique*)

CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées

CMG Metz - Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation

CMG Rennes - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

Destinataires pour information :

Fédération CFDT
2-8 Rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS

Fédération FO
46 Rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Fédération UNSA Défense
80 Rue Vaneau
75007 PARIS

Fédération CGT
263 Rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex

Secrétariat SNUEC
Défense CGC
16 bis Avenue Prieur de la Côte d'Or
94114 ARCUEIL Cedex

Fédération CFTC
Case Postale 90
5 Bis Avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS Cedex 15

Copies :

DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE
CMG LYON - déléguée régionale handicap
CMG LYON - division gestion administrative